

Les Archives sont-elles plus qu'un conservatoire ?

Thierry HECKMANN

Introduction

Les Archives départementales de la Vendée ont été invitées à contribuer à un volume relatif aux grands chantiers des Archives nationales. La raison en est l'aboutissement l'an dernier d'un partenariat dont les deux parties se sont félicitées. Il portait sur la description fine, la numérisation et la mise en ligne des dossiers relatifs à la guerre de Vendée conservés aux Archives nationales. On abordera ce partenariat ici essentiellement du point de vue de la Vendée. Il témoigne d'une politique qui dépasse les raisons de la seule conservation, puisqu'elle concerne des fonds qui ne sont pas conservés par l'institution qui s'y intéresse. Disposerait-on donc d'une compétence universelle, à l'instar de certains tribunaux ? À vrai dire, nous verrons qu'il s'agit d'une ambition dont la mesure est dictée par l'attente du public, des publics dirait-on même en certains bureaux ; qu'elle ne suppose pas non plus des moyens exceptionnels, et qu'en définitive l'archiviste demeure bien dans ses missions et ne se disperse pas au bénéfice d'autrui. En même temps qu'il agit ainsi, son rapport aux archives a peut-être un peu changé : plus que le simple conservateur des fonds qui lui sont confiés, il prend une part active à la constitution des sources que recherchent les lecteurs qui se rapprochent de lui.

À l'origine, (l'aimable) pression du public

Quel que soit leur nombre, les archivistes d'un département font face à une

tâche immense. Aura-t-on jamais fini d'approfondir la description des fonds d'archives que nous mettons en ligne, de façon à mieux attirer les moteurs de recherche et les lecteurs qui les actionnent ? Par ailleurs la collecte des archives contemporaines s'accompagne de tant d'urgences et de contraintes qu'il est même parfois difficile de sacrifier à d'autres tâches. Tout cela est la réalité quotidienne de notre métier, que les lecteurs sont cependant loin d'imaginer. La preuve ? Ils continuent de s'adresser à nous en fonction de l'idée qu'ils se font de ce que nous conservons. Aux archivistes d'un département, ils réclament les sources de l'histoire du territoire censé relever de leur compétence. Or ces dernières sont loin d'y être toutes réunies. Il en est de très importantes aux mains de particuliers, dans des associations ou des institutions, privées comme publiques. C'est tout particulièrement le cas pour l'histoire de la guerre de Vendée, que renseignent les Archives nationales depuis les dossiers des administrations centrales, de la Convention et de ses comités. Bien des questions des lecteurs ne trouvent de réponses que dans ces fonds. Pourquoi ne pas favoriser leur mise en valeur, nous sommes-nous demandé, bien conscients des questions que cela soulèverait ?

S'aventurer hors de chez soi ? (quand on a déjà tant de choses à y faire...)

La démarche envers les Archives nationales n'avait rien de neuf. Il s'agissait tout simplement d'une prospection de fonds d'archives, telle qu'on la pratique en vue d'une collecte aboutissant ordinairement à un dépôt ou à un don. La différence est qu'ici le détenteur de ces archives a toute légitimité pour les conserver, alors même qu'il n'est pas en mesure de les mettre plus en valeur ou qu'il n'en a pas la disponibilité. D'autres archives ayant un fort intérêt pour la Vendée appartiennent à des particuliers qui ne souhaitent pas s'en défaire, ce qui n'avait pas empêché d'en constituer des inventaires, de les numériser et d'en publier les images sur le site internet des Archives départementales. Ainsi en est-il du chartrier de Brandois ou encore du fonds du Baron de Damas (« Des Vendées plein le Midi », a-t-on titré en actualité à la suite de la publication de ces archives militaires de la reconquête du Midi par l'autorité royale dans l'été 1815). Une approche semblable avait aussi permis de travailler avec une association, « Les Amis de l'île de Noirmoutier », qui dispose d'un important fonds d'archives comprenant en particulier le chartrier d'une abbaye

cistercienne du XIII^e siècle, ou avec des institutions comme le diocèse de Luçon et la congrégation des Filles de la Sagesse. Les partenariats établis avec ces détenteurs prévoient parfois un partage financier des frais engagés, tandis que les travaux de description et de reproduction sont toujours conduits sous le contrôle étroit des Archives départementales, de façon à ce que le produit corresponde à un inventaire entrant dans le cadre des publications de leur site internet, choisi comme lieu de diffusion.

L'approche des institutions publiques, *a fortiori* de centres d'archives nationaux, est à peine différente. Elles ont certes le savoir-faire et la capacité de traiter les fonds qui ont retenu notre attention, mais elles ne sont pas prêtes à les inscrire à leur calendrier, parce que leur politique a d'autres priorités. Un partenariat permet néanmoins de s'occuper de ces fonds dans des conditions acceptables pour elles. L'expérience, tentée d'abord avec le Service historique de la Défense pour les archives militaires de la guerre de Vendée, s'est étendue aux Archives nationales sur ce même thème.

Pourquoi les sources de la guerre de Vendée ?

La Vendée a été une obsession nationale durant les deux années de la guerre civile à laquelle elle a donné son nom, en 1793 et 1794. Dès le début, on a levé contre elle des volontaires dans tous les départements de France, et des unités d'innombrables régiments y ont été également envoyées. Perçue comme le chancre de la Révolution, la Vendée a subi les colonnes infernales au service du régime de la Terreur, qui y a atteint son paroxysme avant de s'y épuiser puis de se replier à Paris. L'histoire de la Vendée a tellement marqué les régimes révolutionnaires que son nom est devenu un mot usuel dans l'aire soviétique jusqu'à la fin du XX^e siècle. La Vendée est devenue une région qui dépasse largement les limites du département. Sa population, pour surmonter l'expérience traumatique de la guerre civile, a paradoxalement développé des qualités d'autonomie, de solidarité et de cohésion qui marquent toujours la société actuelle. Le souvenir de la guerre y demeure néanmoins sidérant et continue d'attirer, le plus souvent hors de toute revendication victimaire. L'attente du grand public rejoint donc celle de la recherche historique. Les archivistes sont en effet constamment interrogés sur un sujet dont ils ne disposent toutefois pas des sources les plus importantes.

Une méthode faite de pragmatisme

La mise en ligne d'un fonds d'archives par une institution qui ne le conserve pas, sauf à ressembler à de la réutilisation de données publiques, passe par un partenariat. Il faut commencer par convaincre de son bien-fondé. L'expérience montre que l'accueil peut être très variable, mais les Archives nationales se sont montrées particulièrement ouvertes à l'initiative. Restait à en établir les conditions, à chercher un équilibre. La négociation n'est qu'une phase diplomatique préalable, car l'essentiel vient ensuite dans ses modalités d'application.

La chance se convoque-t-elle ou bien la cueille-t-on avec patience le jour venu ? C'est en effet grâce à un concours exceptionnel que l'on put envisager de piloter un travail mené à quatre cent cinquante kilomètres de la Vendée. Il n'était en effet pas question de priver les Archives nationales de leurs dossiers pendant qu'une description approfondie en serait faite, mais seulement pour les numériser. Jacques Hussenet, malheureusement disparu en 2018, un chercheur qualifié et dont les travaux font autorité, nous a alors offert ses services, une fois en retraite, pour effectuer ce travail qui l'intéressait au premier chef tout en lui conservant par ailleurs une activité très raisonnablement rémunérée sous la forme de marchés successifs. La commande consista donc, au Service historique de la Défense comme par la suite aux Archives nationales, à commencer par dresser un guide des sources relatives à la guerre de Vendée, sans retenir les pièces isolées, mais bien toujours des dossiers ou des ensembles de pièces. Une fois cette exploration terminée, nous avons déterminé ensemble quels dossiers retenir pour un inventaire plus fouillé qui lui serait confié. Ce qui fut ainsi établi avec un particulier aurait aussi pu se faire avec le concours d'une Université.

En dépit de la présence d'inventaires déjà disponibles, il était en effet indispensable d'approfondir considérablement le niveau de description. Celui des archives en ligne a en effet tout intérêt à être assez poussé pour rapprocher le plus possible le lecteur des images des pièces, ce qui assure la plus grande pertinence à la consultation et maintient l'attention d'un public même néophyte. Le second bénéfice de ce travail, on l'a dit, est de fournir une matière plus abondante aux moteurs de recherche et de multiplier les consultations. Ce niveau de détail amène toutefois inévitablement à reclasser les pièces à l'intérieur des articles ou sous-articles déjà définis. Cela ne posait pas de difficulté au Service historique de la Défense, parce que les pièces, au nombre de six à huit cents, étaient souvent en vrac dans de très gros cartons que ne

signalait guère que des dates extrêmes. Aux Archives nationales, la situation des archives intéressant la guerre de Vendée était plus complexe. Elles ne constituent quasiment jamais de cartons complets sur le sujet nous retenant. Les sous-dossiers sont aussi plus ténus et très dispersés. Notre choix relevait donc d'un inventaire thématique et non de l'inventaire suivi d'un fonds. Pire a été la découverte de l'organisation de nombreux articles en « plaquettes », ce qui posait un problème redoutable. Ces reliures sommaires, faites il y a déjà bien longtemps, correspondent au dernier niveau de description disponible. Elles ont eu le mérite d'éviter la dispersion des pièces, mais elles les ont figées dans un ordre totalement aléatoire, qu'a de plus consolidé la numérotation des pièces elles-mêmes. Il a donc été convenu que la numérisation se ferait en respectant cette disposition pour les besoins et la sécurité des Archives nationales.

De notre côté, nous avons souvent réparti les images selon un ordre correspondant à la nouvelle description approfondie. Ainsi la publication faite sur le site des Archives de la Vendée suit sa propre logique. Elle porte en tout sur l'équivalent de cinq mètres linéaires. Provenant de 86 articles différents, 14 387 pièces sont décrites par 1 616 notices descriptives et reproduites par 25 156 images. Pour les Archives nationales, qui disposent aussi de l'inventaire et des images, il ne s'agit que d'une sélection de dossiers très dispersés. Rien n'empêche que le travail soit complété par la suite dans le cadre d'autres partenariats ou de chantiers internes.

Une fois le travail descriptif achevé, sa relecture et sa mise au format XML-EAD se sont faites aux Archives de la Vendée. La contribution de base de Jacques Hussenet s'est étalée sur quatre à cinq ans au gré de ses libertés et de notre capacité à l'absorber. Elle aurait pu ne durer que deux années. La numérisation s'est faite la dernière année sur un appareil des Archives de la Vendée. Le coût global de l'opération demeure très raisonnable au regard de celui d'une exposition d'un peu d'envergure, or son audience est forte et elle a l'avantage de produire un effet pérenne.

Travailler pour les autres ? (pas tout à fait)

Reprenons la question au début. Sommes-nous sortis de nos missions et avons-nous travaillé pour le roi de Prusse ? Avant de trancher, prenons en

considération plusieurs données. La première est que nous avons procédé à un réel enrichissement de nos archives électroniques en ligne, alors que leur intérêt provient justement de leur grande diversité. Et même, bien que les conventions de partenariat ne nous aient pas réservé d'exclusivité. Il se trouve que ces archives en ligne sont les plus consultées parmi toutes celles que propose le site des Archives de la Vendée, ce qui confirme la pertinence de leur choix.

Cette audience conforte le crédit dont disposent les Archives départementales auprès des administrateurs du Département, qui sont sensibles à la faveur manifestée par le public comme aux perspectives de renouvellement de l'histoire qu'apporte l'accès à de nouvelles sources. Ce résultat est d'autant plus encourageant qu'il ne vient pas d'un produit culturel immédiatement abordable, comme un livre ou une exposition, mais qu'il n'est obtenu que par la publication de sources d'archives, alors même que leur réputation est ordinairement d'être réservées à des initiés.

Le bénéfice s'étend évidemment à la recherche historique savante, qui a moins d'effet sur les statistiques. Offrir un accès direct aux sources amènera-t-il à en finir avec les citations de citations, les historiens se fiant trop souvent à ce que publient leurs prédécesseurs ayant poussé la porte des archives ? Mieux, cet accès a aussi offert à leurs lecteurs la possibilité de goûter les sources en marge de leurs lectures et de mieux juger de la pertinence de leur utilisation. Les historiens, mieux contrôlés dans leurs choix, sont contraints à plus de rigueur, mais ils jouissent aussi de la faculté de pouvoir méditer les pièces chez eux, alors que la consultation aux Archives se fait toujours dans un temps contraint. Bref, près de deux ans après cette opération, et sept ans après celle menée sur les archives de l'Armée, d'aucuns remarquent une reprise des études historiques relatives à la guerre de Vendée.

Les Archives départementales, à l'heure où les travaux de recherche universitaire se raréfient, sont ainsi confirmées dans les parcours de recherche. Tout inventaire mis en ligne et accompagné des images des archives peut avoir le même effet. C'est d'autant plus vrai quand il s'agit de fonds essentiels sur un sujet de recherche, comme ceux choisis ici, alors même qu'ils n'étaient pas conservés sur place. Mais le public attiré par ces fonds est amené à poursuivre ses travaux sur les sources complémentaires dont disposent les Archives départementales, ce qui favorise ainsi leur consultation. Mieux, l'intérêt et même la reconnaissance suscités par cette opération pousse à d'autres actions. En 2019, un dictionnaire des contemporains de la guerre de Vendée sera ouvert en ligne et offert aux contributions du public, du moment qu'il s'appuiera sur des sources d'archives clairement référencées. Déjà, une

association vient de fournir aux Archives plus de trente mille notices biographiques établies de cette manière pour constituer la base de ce dictionnaire.

Conclusion

Les partenariats avec le Service historique de la Défense et avec les Archives nationales ont visiblement trouvé bon accueil auprès de ces institutions, heureuses de cette participation à la mise en valeur de leurs propres fonds d'archives. Dans les deux cas, le travail a suivi les besoins du public des Archives de la Vendée et il a été entièrement pris en charge par le Département de la Vendée. Le partenariat n'en était pas pour autant inégal : les institutions publiques ont apporté leur prestige et leur crédit à l'entreprise et fait comprendre à un nouveau public la richesse de ce qu'elles sont susceptibles de lui offrir.

Le bénéfice, pour les Archives départementales, est d'abord un surcroît d'audience qui se propage par contamination au reste de leurs publications. Il est aussi de les inscrire concrètement au service de la recherche historique et de montrer leur capacité d'initiative en ce domaine. Elles agissent même comme un levier de la recherche sur des thèmes importants pour le territoire dont elles conservent la mémoire. C'est bien l'histoire de ce territoire qui justifie que les archivistes sortent parfois de leurs seules collections ; ils suscitent alors des travaux sur des archives qui font défaut à leur public ou qui méritent une meilleure mise en valeur. Les archivistes contribuent peut-être ainsi à répondre à l'un des enjeux de notre temps, marqué par une dématérialisation des données qui va raréfier les versements de papiers : ne faut-il pas éviter, par tout moyen, que les « dépôts » d'archives deviennent de simples musées des Archives, et y favoriser l'activité d'un public nombreux, savant, universitaire ou simplement amateur de son histoire ?

Thierry HECKMANN
Directeur des Archives départementales de la Vendée
thierry.heckmann@vendee.fr

Les Archives sont-elles plus qu'un conservatoire ?

Les Archives nationales peuvent en remonter à chaque département sur leur histoire, tant le recours aux dossiers qui leur proviennent des administrations centrales ou des assemblées, les concernent chacun, et parfois sans équivalent. L'histoire des départements profite aujourd'hui de la mise en ligne progressive de leurs sources principales, aussi peut-on avoir envie de disposer de cette manière de certains fonds des Archives nationales. Pour l'étude de la guerre de Vendée, l'initiative d'un partenariat a été prise par les Archives départementales de la Vendée, de façon à proposer en ligne des archives publiques, quel que soit leur lieu de conservation. Le rôle scientifique des Archives départementales en sort conforté et la pertinence du choix est plébiscitée par le public.